

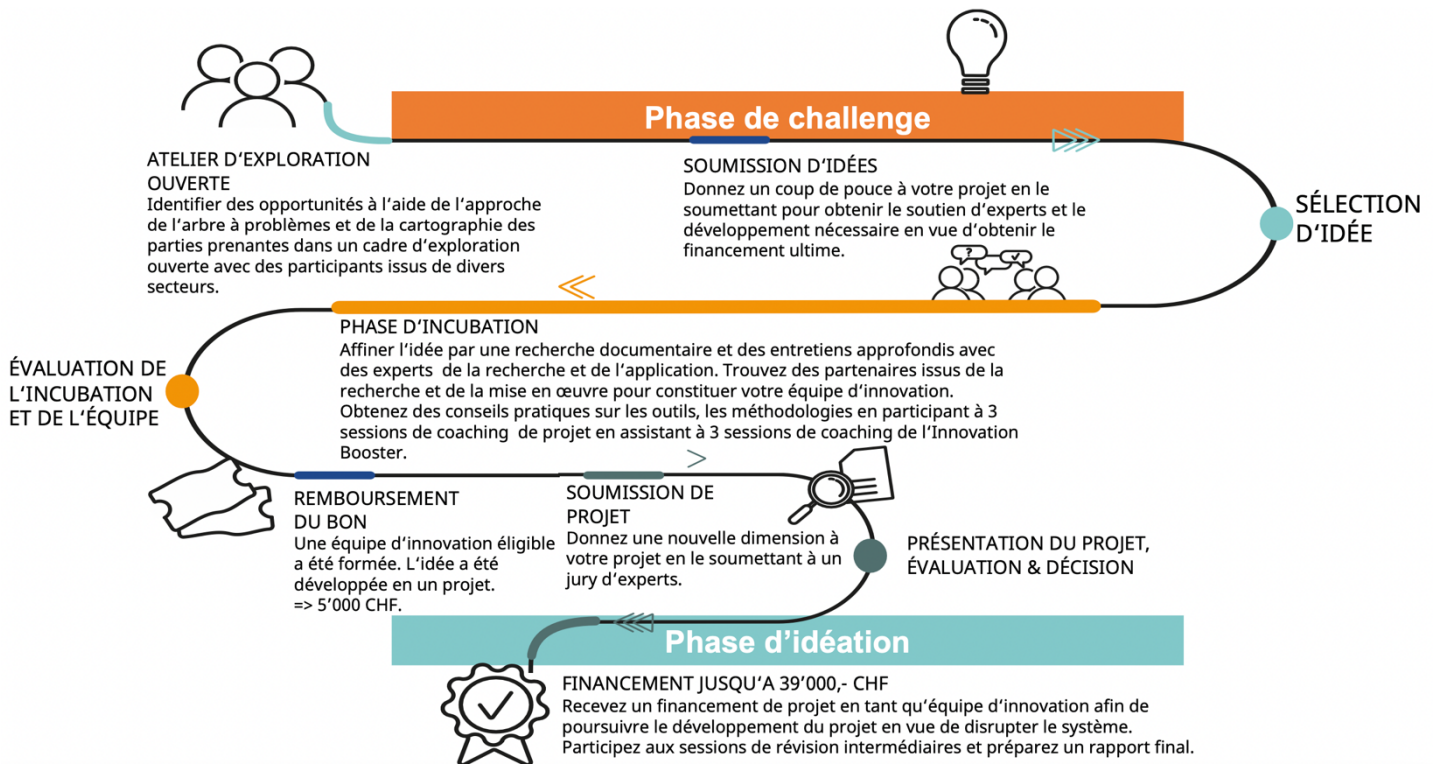


PROCESSUS D'INCUBATION | DIRECTIVES & CONDITIONS

L'association Suisse Agro Food Leadinghouse (SAFL) organise le Processus d'Incubation, de la transformation d'idées radicales en projets impactant des Innovation Boosters Swiss Food Ecosystems (IB-SFE) et Future Food Farming (IB-FFF), tous deux soutenus par Innosuisse.

Le programme Innovation Booster vise à encourager une culture d'innovation ouverte, de co-création, et à construire des équipes multidisciplinaires pour développer des idées menant à des innovations radicales et transformatrices, susceptibles de créer une valeur ajoutée durable.

PROCESSUS



1. Collection de défis & soumission d'idées

Dans une première étape, les problèmes et les défis à résoudre seront identifiés de manière ouverte et collaborative lors de « l'Atelier d'Exploration Ouverte ». Comprendre les causes fondamentales et les effets des problèmes ouvre la voie à des opportunités de solutions radicales.

Les idées répondant à ces opportunités peuvent être soumises par une équipe ou une personne seule après l'atelier via la plateforme HYPE.

[\(Lien vers HYPE\)](#)



Lors de la soumission de votre idée via la plateforme d'innovation en ligne, vous pouvez choisir entre :

- *Le Mode Ouvert* : la proposition soumise sur HYPE est librement accessible à la communauté HYPE sur la plateforme.
- *Le Mode Confidentiel* : seuls la photo, le titre et votre nom seront accessibles, toutes les autres informations seront non visibles et donc confidentielles.

Afin de soutenir la culture d'innovation ouverte, nous vous encourageons à soumettre votre idée en *Mode Ouvert*. Cela vous permettra d'interagir avec la communauté et de trouver de nouveaux partenaires.

En *Mode Ouvert*, toutes les informations soumises sont divulguées au public et son dans le domaine public. En ce qui concerne un dépôt futur de propriété intellectuelle, veuillez sélectionner soigneusement le niveau d'information que vous souhaitez divulguer.

Les idées soumises seront évaluées par les organisateurs (SAFL) et le jury. Les organisateurs et les membres du jury d'évaluation sont tenus à la confidentialité. Sauf accord contraire, ils ne divulgueront aucune information.

2. Éligibilité et conditions

Pour bénéficier d'un financement, l'équipe doit être composée au minimum d'un partenaire d'implémentation (qui doit être une entité juridique, c'est-à-dire une société, une association ou toute autre personne morale, mais peut également être un organisme de recherche), et d'un partenaire de recherche (organisme de recherche accepté par Innosuisse). Les particuliers (personnes physiques) ne sont pas éligibles pour recevoir des fonds !

En cas de conflit au sein de l'équipe ou de problèmes majeurs survenant dans les projets et susceptibles de nuire à la qualité ou au résultat du projet, il convient d'en informer immédiatement Marina Helm, Peter Braun, Flavia Rothen et Joël Reinhard. En cas de non-respect de ces règles, nous nous réservons le droit de supprimer le financement selon notre propre jugement.

3. Phase d'incubation

Les idées identifiées par les organisateurs (SAFL) comme ayant un potentiel de disruption et la capacité d'être développées en un projet seront admises pour la phase d'incubation (d'une durée de 6 semaines). Cela comprend un bon d'incubation de CHF 5'000, et de 3 sessions de coaching avec des experts. Les sessions seront programmées en fonction de la langue et des préférences en matière d'expertises dans un délai maximal de 6 semaines suivant la sélection de l'idée et son admission à la phase d'incubation.

Pendant cette phase, l'idée doit être affinée grâce à la recherche documentaire, aux brevets et à la littérature. Avec le soutien des organisateurs (SAFL), une cartographie approfondie des parties prenantes aidera à identifier des partenaires de recherche et d'implémentation afin de former une équipe pour le développement ultérieur du projet et les options de financement.



4. Bon d'incubation

Après la phase d'incubation, les idées sont évaluées pour déterminer leur éligibilité à être soumises en tant que projet et à pouvoir bénéficier du bon d'incubation de CHF 5'000 pour le temps investi durant la phase d'incubation.

Le bon de CHF 5'000 est octroyé sous les conditions suivantes :

- Vous avez développé une idée basée sur l'atelier d'exploration ouverte.
- Au moins un membre de la future équipe a participé à l'atelier d'exploration ouverte.
- Vous avez suivi toutes les phases d'incubation et de coaching dans les 6 semaines suivant la sélection.
- Une équipe d'innovation (comprenant au moins un partenaire d'implémentation/entité légale et un partenaire de recherche) avec les compétences nécessaires a été constituée.
- L'idée s'est développée en un projet d'innovation et a été présentée au jury lors de la séance de présentation.
- Vous avez recueilli suffisamment d'informations pour faire pivoter votre idée, mais vous devez la réexaminer.

5. Soumission du projet

Votre projet a passé avec succès la phase d'évaluation de l'idée, et est prêt à être soumis pour une présentation de projet.

En remplissant ces critères :

- La proposition de projet résout un problème identifié et pertinent.
- La proposition de projet présente un degré élevé de radicalité et un potentiel de transformation du système actuel.
- Une équipe, possédant les compétences idéales, s'engage à poursuivre un projet de développement collaboratif :
 - o Au moins un partenaire de recherche académique et
 - o un partenaire d'implémentation (doit être une entité juridique)
 - o Un membre de l'équipe a pratiqué à l'un des ateliers proposés

La soumission se fait via la plateforme [HYPE](#). Le lien sera divulgué aux équipes éligibles après l'évaluation de l'idée. La confidentialité est garantie, sauf indication contraire dans le formulaire de soumission.

6. Session de présentation

Les dates des sessions de présentation en ligne sont annoncées pendant la phase d'incubation, et nous demandons aux équipes soumettant des idées/propriétaires d'idées de réserver ces dates.

La session de présentation est non publique et se déroulera individuellement entre les propriétaires d'idées/équipes et les membres de la SAFL et du jury. Toutes les



informations fournies sont traitées de manière confidentielle par la SAFL et le jury, et tous les droits restent avec la partie divulguante ou le détenteur respectif du droit.

7. Financement

Les décisions de financement seront prises après les présentations, sur la base de critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. Le montant du financement peut varier jusqu'à un maximum de CHF 30'000.

Les récompenses sont assorties des exigences suivantes :

- Engagement à un co-financement de CHF 4'000 par équipe.
Les membres du Cluster Food & Nutrition et/ou de Swiss Food Research recevront un bon pouvant atteindre CHF 2'000 pour couvrir une partie du co-financement et peuvent être éligibles pour un co-financement supplémentaire de tiers.
- Le financement sera réglé en deux tranches : 1. Après la sélection (session de présentation), 2. Après une session de révision intermédiaire. Les fonds de la deuxième tranche ne peuvent être utilisés que si la session de révision intermédiaire a été passée avec succès. Veillez à n'utiliser que le budget de la première tranche jusqu'à ce que vous ayez passé cette d'étape.
- Engagement à participer à plusieurs « séances de suivi » - nous organiserons des réunions avec l'ensemble de votre équipe afin de comprendre l'évolution du projet et de déterminer les domaines dans lesquels vous avez besoin d'un soutien supplémentaire. Ces réunions seront programmées séparément avec vous et ne constitueront pas la session de révision intermédiaire !
- Engagement à participer à une « session de révision individuelle » avec des experts, ainsi qu'aux sessions de « suivi » et de « rapport final ».
- Volonté de fournir un rapport final et des retours, ainsi qu'un témoignage vidéo en fin de processus.

Les équipes ont un droit de refus dans un délai d'une semaine après avoir été informées de la décision. Les récompenses peuvent ensuite être récupérée dans un délai de 3 mois suivant la date de décision.

Les récompenses sont légalement liées aux activités qui soutiennent le développement ultérieur de l'idée menant à un projet d'innovation ou à la mise en œuvre du projet. La somme de la récompense doit être utilisé dans les 12 mois suivant l'approbation. La somme de la récompense qui n'est pas utilisée doit être retournée. (Les détails seront décrits dans le contrat de financement.)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS

Tous les droits restent avec la partie soumettant l'idée.

La propriété des droits doit être convenue entre les parties soumettant l'idée ou les parties collaborant, et relève de leur seule responsabilité. La SAFL ne demande aucun droit.



FRAIS

La participation à une campagne d'idéation des Innovation Booster Swiss Food Ecosystems et Future Food Farming sur la plateforme HYPE est gratuite.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Les détails personnels fournis lors de l'inscription ne seront utilisés strictement à des fins administratives.

1.1 Les organisateurs utiliseront les informations de votre formulaire de candidature pour administrer et promouvoir les Innovation Boosters ainsi que d'autres événements de nature similaire.

1.2 Tous les participants acceptant que les organisateurs puissent promouvoir cet événement par des photographies prises lors de l'événement. Si vous ne souhaitez pas être photographié, veuillez en informer les organisateurs.

1.3 Les organisateurs ont le droit d'utiliser, à des fins publicitaires, dans les déclarations publiques ou événements, y compris tous types de médias, aussi bien imprimés qu'en ligne :

- Les photos et vidéos prises lors de l'atelier, mais ne divulguant pas de contenu innovant.
- Les descriptions courtes et présentations (fournies par les équipes sous forme numérique, y compris documents, vidéos photographies).
- Les noms et images de toutes les équipes participantes.

Ce type d'information peut être utilisé à des fins de publication à moins que l'équipe demande la non-divulgaration à un public extérieur à l'atelier.

(c'est-à-dire la page web)

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Si l'une des dispositions du présent accord est ou devient invalide, ou s'il survient une lacune, cela n'affectera en aucun cas la validité des dispositions restantes. La disposition invalide sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus de l'objectif économique de la disposition invalide.

En cas de litige, les lois suisses en vigueur s'appliquent.
Le tribunal compétent est Fribourg.

Cet accord entre en vigueur à la date de la signature. Il s'applique au contenu de la campagne d'idéation et pour d'autres réunions individuelles liées au processus de génération d'idées. L'accord prend fin le 31 décembre 2024.



Au nom des organisateurs partenaires : Suisse Agro Food Leading House, Cluster Food & Nutrition, Swiss Food Research (englobant toutes les personnes travaillant dans l'une de ces organisations)

Fribourg, le 31.01.2024

Joël Reinhard
Co-Manager

Peter Braun
Co-Manager